

Coordination Jeunesse - Bons vacances de la Ville de Besançon - Bilan 2007 et règlement 2008/2009

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Les familles bisontines peuvent bénéficier d'une aide apportée par la Ville de Besançon aux vacances de leur(s) enfant(s). Cette aide est attribuée sous forme d'un bon vacances aux familles dont les enfants participent à un camp ou un Séjour de Vacances (ancien Centre de Vacances et de Loisirs - colonie) durant les vacances scolaires.

Les règles d'attribution s'établissent notamment à partir des ressources des familles, de la durée du séjour facturée (5 jours soit 4 nuits) et d'un plafond de 28 jours pour une année (des vacances de Noël aux vacances de la Toussaint).

Pour mémoire, les conditions de prises en charge des Bons Vacances ont été revalorisées en 2007.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

En 2007, 513 enfants ont bénéficié du dispositif -contre 417 en 2006, soit 23 % d'augmentation- 227 de moins de 10 ans et 286 de 10 à 18 ans, l'utilisation la plus courante ayant été pour des camps de 6 à 7 jours (93), et ceci pour un montant total de 35 363 €, représentant 7 334 jours.

I - Bilan 2007

En 2007, 646 bons ont été distribués, contre 494 en 2006.

Bons Vacances distribués en 2006				Bons Vacances distribués en 2007			
	Séjours collectifs	Placements familiaux	Total général		Séjours collectifs	Placements familiaux	Total général
Noël 2005	7	3	10	Noël 2006	1	7	8
Février 2006	27	11	38	Février 2007	35	25	60
Printemps	9	5	14	Printemps	9	25	34
Eté	323	99	422	Eté	373	157	530
Toussaint	2	9	11	Toussaint	0	14	14
TOTAL	368	127	495	TOTAL	418	127	646

Nombre d'enfants par âge 2006				Nombre d'enfants par âge 2007			
- 2 ans	1	10 ans	51	- 2 ans	5	10 ans	47
3 ans	6	11 ans	42	3 ans	13	11 ans	57
4 ans	13	12 ans	42	4 ans	22	12 ans	52
5 ans	18	13 ans	32	5 ans	24	13 ans	42
6 ans	22	14 ans	27	6 ans	38	14 ans	31
7 ans	35	15 ans	18	7 ans	40	15 ans	25
8 ans	45	16 ans	15	8 ans	42	16 ans	20
9 ans	46	17 ans	4	9 ans	47	17 ans	8
						18 ans	1
Total	186		231	Total	231		283
Total général	417			Total général	514		

2006	
Sexe	Nb d'enfants
Garçons	246
Filles	171
TOTAL	417

2007	
Sexe	Nb d'enfants
Garçons	293
Filles	221
TOTAL	514

2006 / 2007 = 30 % d'augmentation du nombre de Bons Vacances distribués

Durée des séjours

Durée des séjours 2006			
Enfants	Jours	Enfants	Jours
100	6 jours	3	17 jours
110	7 jours	6	18 jours
28	8 jours	3	19 jours
3	9 jours	3	20 jours
9	10 jours	9	21 jours
11	11 jours	14	22 jours
60	12 jours	1	23 jours
11	13 jours	4	26 jours
44	14 jours	1	27 jours
42	15 jours	13	28 jours
20	16 jours		
Total général		5 552 jours	

Durée des séjours 2007			
Enfants	Jours	Enfants	Jour
48	5 jours	9	17 jours
93	6 jours	10	18 jours
94	7 jours	11	19 jours
56	8 jours	5	20 jours
30	9 jours	9	21 jours
10	10 jours	14	22 jours
17	11 jours	5	23 jours
43	12 jours	4	24 jours
22	13 jours	1	25 jours
67	14 jours	1	26 jours
57	15 jours	7	27 jours
8	16 jours	20	28 jours
Total général		7 334 jours	

L'utilisation des bons est importante dans les familles monoparentales.

Situation des parents (2006)	Nb de BV
Célibataire	166
Mariés	129
Divorcés	115
Vie maritale	44

Situation des parents (2007)	Nb de BV
Célibataire	209
Mariés	151
Divorcés	207
Vie maritale	73
Veuf(ve)	6

Répartition des bénéficiaires par quartier :

2006	
Quartier	Enfants
Bregille	13
Centre-Ville	22
Battant	15
Chaprais - Cras	37
Clairs-Soleils	22
Grette - Butte	30
Saint-Ferjeux	28
Orchamps Palente	23
Montrapon Fontaine Ecu	19
Planoise	189
Saint-Claude	25
Tilleroyes	10
Velotte	13

2007	
Quartier	Enfants
Bregille	21
Centre-Ville	39
Battant	11
Chaprais - Cras	43
Clairs-Soleils	11
Grette - Butte	39
Saint-Ferjeux	23
Orchamps Palente	63
Montrapon Fontaine Ecu	38
Planoise	293
Saint-Claude	39
Tilleroyes	8
Velotte	18

Dès 2006, nous pouvons remarquer une hausse importante des demandes de Bons Vacances pour les placements familiaux (Association des Familles de Besançon AFB). Cette tendance s'est très nettement confirmée sur 2007.

2006			
Association	Nbre de bons de vacances par association	Association	Nbre de bons de vacances par association
AFB	127	PSB	4
PEP	89	Scouts de France	4
Profession Sport 25	69	AB Camps	2
Barboux	46	Les Sarments	2
MJC Clairs-Soleils	39	MEJ	2
Étoile Saint-Ferjeux	26	ADASCAS	1
Vacances Pour Tous	17	AJD	1
ASEP	11	AVEA	1
EPAF	11	Familles Rurales	1
AROEVEN	8	Ferme de la Batailleuse	1
CLAJ	6	Ferme La Reculotte	1
Fauvettes	6	UDAF	1
EEU	4	Vacances Énergie	1
Gai Soleil	4		

2007			
Association	Nbre de bons de vacances par association	Association	Nbre de bons de vacances par association
AFB	228	IGESA	3
PEP	109	PSB	3
Profession Sport 25	48	ALEDD	2
MJC Clairs-Soleils	45	URFOL	2
Barboux	35	FAOL	2
ASEP	32	MEJ	2
Etoile Saint-Ferjeux	27	UFCV	2
Scouts de France	17	Centre technique de football	2
AROEVEN	15	AJD	1
MSI	11	Passe-Muraille	1
EPAF	8	Temps Jeunes	1
CLAJ	8	Folle Avoine	1
Vacances pour Tous	7	Club Langues et Civilisations	1
Les Sarments	7	Oeuvres de Orphelins des Douanes	1
EEU	6	Montagne et Musique en Vercors	1
CPB	5	Ferme d'Aulot	1
Village Vacances	3	Maison de la Gendarmerie	1
Les Fauvettes	3	Maison de Courcelles	1
ACVE	3	Tamaris	1

Le montant total des bons attribués s'élevait pour l'année 2006 à **24 473 €**, contre **35 363 €** en 2007.

II - Règles d'attribution et de fonctionnement 2008/2009

L'attribution des bons de vacances est fonction :

1. des ressources des familles
2. de la durée du séjour (5 jours soit 4 nuits au minimum) : le calcul du nombre de jours est basé sur le nombre de jours facturés par l'organisme
3. en outre le plafond de 28 jours pour une année et par enfant est toujours valable, (vacances de Noël 2007/2008 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2008).

Montants proposés :

Bons Vacances :

* 6,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 360 €

* 4,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 360 € et inférieur ou égal à 565 €

* 2,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 565 € et inférieur ou égal à 790 €

Placements familiaux :

* 4,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 360 €

* 3,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 360 € et inférieur ou égal à 565 €

Quotient familial	Centres de vacances - Camps					
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	Participation Ville
≤ 360	15 000 €	18 000 €	24 000 €	27 000 €	30 000 €	6,50 €
360 ≤ QF ≤ 565	23 542 €	28 250 €	37 667 €	42 375 €	47 084 €	4,50 €
565 ≤ QF ≤ 790	32 917 €	39 500 €	52 667 €	59 250 €	65 834 €	2,50 €

Quotient familial	Placements familiaux					
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	Participation Ville
≤ 360	15 000 €	18 000 €	24 000 €	27 000 €	30 000 €	4,00 €
360 ≤ QF ≤ 565	23 542 €	28 250 €	37 667 €	42 375 €	47 084 €	3,00 €

L'aide n'est pas versée directement à la famille ; la famille remet le bon à l'organisateur qui déduit le montant du prix du séjour.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan du dispositif, est invité à délibérer sur les règles de fonctionnement et d'attribution des Bons Vacances 2008/2009. Ces règles de fonctionnement sont valables jusqu'à mai 2009 et font l'objet d'un règlement.

«M. Denis BAUD : Une petite remarque concernant les bons vacances. On avait changé les règles du jeu pour 2007, ça s'est traduit par une amélioration puisqu'on avait eu 417 utilisateurs de ces bons vacances en 2006, on en a eu 23 % de plus en 2007, donc des jeunes de moins de 10 ans et de 10 à 18 ans et c'est pour des camps de 6 à 7 jours. Il faut signaler là aussi que la Ville a donc eu une intervention très forte en faveur de ces temps de vacances pour les plus jeunes et je veux remercier toutes les associations d'éducation populaire qui bien entendu nous aident dans cette mission».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.